

Pour manifester notre inquiétude contre la Loi Blanquer

OCCUPONS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DE NOS ECOLES CE VENDREDI 12 AVRIL 2019 DE 8h30 à 9h00

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE » : une régression sans précédent !

DANS LES ECOLES PRIMAIRES

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux

Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

Vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de la commune ou de proximité, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible, organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !

Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, ce qui oblige dorénavant à financer les maternelles privées. Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !

Dans bien des communes, le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

4. De plus en plus d'enseignant-es seront recruté-es sans formation!

Aujourd'hui, les enseignant-es de vos enfants sont recruté-es à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant-es (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiés des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « à bas coût », vos enfants seront confiés à des étudiant-es pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

DANS LES COLLEGES :

1. Rien n'est prévu pour régler les problèmes existants : manque de professeurs dans certaines disciplines, enseignants contractuels sans formation, sous-effectif des personnels de vie scolaire (CPE, AED), non remplacement des assistants-sociaux en congé de longue durée, turnover des équipes enseignantes et des équipes de direction.

2. Des heures supplémentaires imposées aux enseignants de plus en plus nombreuses au lieu de nouveaux recrutements : nous ne voulons pas travailler plus pour gagner plus, mais travailler bien !

3. Des postes supprimés, des dédoublements de classe impossibles : au collège les élèves apprennent mieux lorsqu'ils sont en petits groupes.

DANS LES LYCEES :

Pour tous :

- Suppression de milliers de postes d'enseignants et d'agents
- Fin de l'éducation prioritaire avec ses moyens supplémentaires au lycée ?

Filière professionnelle :

- Aucune information sur l'organisation de la rentrée 2019
- Disparition programmée de la filière GA sans information sur le devenir des élèves et des enseignants.

Filière technologique :

- Aucune information : quels changements ? quels programmes ?

Filière générale :

- Disparition des filières (L, ES, S)
- Augmentation du nombre d'élèves par classe : des classes à 35
- Avec le passage en contrôle continu d'une partie des épreuves du bac, un bac local = un bac inégal
- Orientation compromise

À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !
Le gouvernement prévoit de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, dont de très nombreux postes d'enseignants.

REUNION D'INFORMATION PARENTS-PROFS

JEUDI 11 AVRIL à 18h

A l'École Joliot-Curie